

OPINION PROTESTANTE

Après la *Gazette* et le *Globe*, voici le *World* de Toronto qui apprécie le jugement de l'honorable M. Doherty dans la cause de la *Canada Revue*.

Nous citons quelques paroles de son très remarquable article :
 « Autant que nous pouvons en juger, la décision de la Cour est
 « fondée sur le sens commun et est conforme au principe de la
 « liberté individuelle. La question n'aurait pas dû être portée de-
 « vant les tribunaux civils. Suivant nous, c'est une question de
 « discipline ecclésiastique purement et simplement. Ceux qui ont
 « embrassé l'Eglise qui est ici en cause, ont par là même consen-
 « ti à être gouvernés d'après certaines lois et ordonnances. Ils se
 « sont engagés à reconnaître l'autorité de l'archevêque dans toute
 « matière qui touche aux intérêts spirituels. En conséquence,
 « l'archevêque a le droit d'interdire aux membres de son Eglise,
 « tel acte ou telle pratique sous peine d'excommunication..... Si
 « l'éditeur de la *Canada Revue* n'est pas satisfait de la discipline
 « de l'Eglise catholique, qu'il se retire de cette Eglise. Aussi
 « longtemps qu'il en fera partie, il doit se conformer à ses lois
 « ordinaires. »

M. L'ABBE J. A. LABELLE

(De notre correspondant.)

Nous recommandons aux prières des lecteurs de la *Semaine Religieuse* M. Jules Arthur Labelle, décédé à Sorel le 9 du courant.

M. Labelle était âgé de 34 ans et comptait sept années et demie de prêtrise.

La maladie qui l'a conduit si prématurément au tombeau datait déjà de loin, et ne lui permit d'exercer le saint ministère que durant de courts intervalles.

En ces derniers mois, il se rencontrait souvent avec M. l'abbé Lippé, ce bon jeune prêtre du diocèse de Montréal dont la *Semaine Religieuse* annonçait tout récemment la mort, et aux vertus duquel elle rendait un si juste hommage. De paroles et d'exemples, ils s'encourageaient mutuellement à la souffrance et se préparaient à paraître devant Dieu.—La mort de l'un et de l'autre a été vraiment édifiante.